

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 5 juillet 2012 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 mai 2012
2. Avis sur le dossier du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin hydraulique de Bièvre Liers Valloire concernant les travaux d'aménagement d'ouvrages de protection hydraulique des cours d'eau du Rival et de la Coule
3. Préparation de la réunion de la CLE du 30 août 2012
 - Approbation du compte-rendu de la CLE du 9 février 2012
 - Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE
 - Modification des règles de fonctionnement (absence du quorum lors de la dernière réunion)
 - Election du poste de Vice-Président vacant par le collège des élus
 - Présentation des résultats de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe Bièvre Liers Valloire
 - Présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire
 - Questions diverses
4. Question diverses

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 15 mai 2012 est approuvé.
- Un avis favorable avec une remarque a été donné pour le dossier de demande d'autorisation du SIAH Bièvre Liers Valloire concernant les travaux d'aménagement hydraulique de protection des cours d'eau du Rival et de la Coule.
- La réunion de la CLE du 30 août 2012 sera remplacée par une réunion du Bureau afin de présenter les résultats des deux études.
- L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.

1 Approbation du compte-rendu du 15 mai 2012

Salvatore SAN FILIPPO demande si la proposition du Bureau concernant la mise en place d'un dispositif de contrôle des eaux souterraines en aval de la zone d'activités de Bièvre Dauphine a été prise en compte.

Jacques LIONET rappelle que deux piézomètres avaient été réalisés par AREA lors de la construction de l'autoroute. Il indique que la DDT devait proposer un complément de suivi des eaux souterraines dans ce secteur et qu'il transmettra à la CLE la proposition faite par la DDT.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il est mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Avis sur le dossier du SIAH concernant les travaux d'aménagement hydraulique de protection des cours d'eau du Rival et de la Coule

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique transmise avant la réunion (cf. diaporama) ainsi que les remarques transmises par l'Agence de l'Eau avant la réunion (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER rappelle que la société Fresenius, qui emploie 400 personnes et a déjà subi deux inondations, menace de déménager hors du département en cas d'une nouvelle inondation.

Christian NUCCI indique que ce projet est prévu depuis longtemps et qu'il doit aboutir rapidement. Il signale par ailleurs qu'il devra partir avant la fin de la réunion.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il est étonné que les remarques de l'Agence de l'Eau n'aient pas été faites avant alors que plusieurs réunions de préparation du dossier d'autorisation ont été faites entre le maître d'ouvrage et les services de l'Etat. Il ajoute que seulement quelques dizaines de mètres de cours seront artificialisés.

Jacques LIONET précise que l'Agence de l'Eau ne fait pas partie des services de l'Etat et qu'elle peut faire des remarques dans le cadre de cette consultation de la CLE. Il précise que ce projet est nécessaire en termes de sécurité publique et qu'il ne sera donc pas remis en cause, mais qu'il aurait pu, par exemple, intégrer un projet de restauration d'un tronçon du Rival pour compenser l'artificialisation du lit engendré par le projet.

Jacques LIONET ajoute que l'aménagement de digues nécessite une étude de danger qui n'a pas été fournie par le maître d'ouvrage. Cependant, la DREAL a précisé que ce qui était dénommé « digues » dans le dossier était en fait des barrages et qu'il n'y avait donc pas besoin d'étude de danger. L'instruction du dossier ne sera donc pas retardée.

Jean-Claude MONNET indique qu'il n'est pas d'accord avec les propos de Jean-Pierre Barbier relatif à la faible artificialisation des cours d'eau entraînée par ce projet car si on accumule plusieurs artificialisations en différents endroits, le cours d'eau pourrait se retrouver canalisé, ce qui dégraderait son fonctionnement naturel.

Jacques LIONET propose de réfléchir à la mise en place d'une mesure compensatoire de renaturation dans un autre secteur.

Jean-Pierre BARBIER s'inquiète des avis pris par le Bureau avant l'approbation du SAGE et qui seront a priori repris dans le SAGE. Ainsi, si le Bureau propose la mise en place de mesures compensatoires pour ce projet, elle en proposera ensuite pour tous les projets équivalents.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il est nécessaire que les mesures compensatoires se fassent au plus près de la zone dégradée. Il demande des précisions sur l'incidence des bassins d'infiltration sur la qualité des eaux souterraines.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que le pouvoir épurateur des terrains après aménagement diminuera de 4,5 %.

Jacques LIONET rappelle que l'objectif du Bureau n'est pas de se prononcer pour ou contre un projet mais d'établir un avis par rapport aux objectifs du SAGE.

➤ Il est émis un avis favorable avec une remarque :

- Le Bureau souhaite que le Syndicat, pour compenser l'artificialisation des berges et du lit entraînée par le projet, mette en œuvre des travaux de restauration physique d'un cours d'eau du bassin

versant sur un linéaire d'une longueur égale au linéaire artificialisé par le projet. La mise en œuvre de cette mesure compensatoire pourra être différée dans le temps pour être intégrée dans un programme global de restauration des cours d'eau du bassin versant.

3. Préparation de la réunion de la CLE du 30 août 2012

1. Compte-rendu des attributions exercées par le bureau par délégation de la CLE

Les quatre derniers avis émis par le Bureau seront présentés (cf. diaporama).

2. Modification des règles de fonctionnement

Ce point n'avait pas pu être validé lors de la dernière CLE car le quorum n'était pas atteint. Les règles de fonctionnement présentées lors de la dernière CLE seront de nouveau présentées et mises au vote.

3. Election du poste de Vice-Président vacant par le collège des élus

Suite au nouvel arrêté de composition de la CLE en date du 24 mai 2012, un poste de Vice-Président est vacant.

4. Présentation des résultats de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'avancée de l'étude (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER demande si le courrier envoyé aux communes le 16 mai avait été préalablement discuté en réunion de Bureau et souhaite savoir qui a pris la responsabilité d'envoyer ce courrier qui comprend notamment la proposition de 3 articles avec des interdictions.

Freddy MARTIN-ROSSET répond qu'il a demandé, lors du comité de pilotage de l'étude des zones stratégiques du 3 mai 2012, où peu de structures concernées étaient présentes, qu'un courrier soit transmis aux communes pour qu'elles puissent donner leur avis sur les propositions faites car ce sont elles qui ont la meilleure connaissance du terrain.

Jean-Pierre BARBIER confirme que la méthode employée ne lui paraît pas adaptée. Il ajoute qu'avec la surface importante représentée par les zones stratégiques, cela va poser des contraintes importantes sur l'agriculture. Il demande que l'étude soit présentée en réunion du Bureau avant d'être présentée en réunion de la CLE.

Christian NUCCI retient que les structures communales et intercommunales peuvent être saisies d'un courrier pour pouvoir donner leur avis et que si elles ne répondent pas, cela vaut validation.

Gérard FORCHERON indique que le courrier lui a permis de prendre connaissance de cette étude.

Jean-Pierre BARBIER estime étonnant qu'on puisse mettre des règles draconiennes sur les zones stratégiques futures.

Freddy MARTIN-ROSSET se demande s'il faut garder la zone stratégique de Bougé-Chambalud et s'il ne vaudrait mieux pas élargir celle de Lapeyrouse-Mornay qui est moins contraignante.

Jean-Pierre BARBIER demande qu'il y ait une présentation de l'étude en réunion de Bureau avant la présentation prévue en réunion de CLE. Il estime étonnant qu'on interdise les nouveaux prélèvements agricoles sur les zones stratégiques alors que ce n'est pas une obligation.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le rapport comprendra les propositions de dispositions et règles présentées lors du dernier comité de pilotage avec précision des remarques faites par les membres du comité

de pilotage et les maires suite à cette réunion. Elle ajoute que c'est la CLE qui devra se prononcer ultérieurement, au plus tard lors de l'approbation des documents du SAGE, sur les dispositions et règles pour ces zones stratégiques pour l'eau potable.

5. Présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'avancée de l'étude (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER estime qu'il n'est pas possible que ces deux études soient présentées en CLE sans avoir préalablement été validées par le Bureau. Il rappelle que dans toutes les collectivités, les commissions font des propositions au Bureau (qui peut demander des modifications ou des précisions à la commission si nécessaire) avant une présentation finale en Assemblée Générale pour validation.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que dans les cahiers des charges des deux études, il n'avait pas été prévu une présentation en Bureau avant la présentation à la CLE. Elle retient qu'elle devra ajouter cette étape supplémentaire dans les cahiers des charges des futures études.

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que les études ont une durée limitée et qu'il est nécessaire de finaliser ces études pour travailler sur l'élaboration du SAGE.

Blandine POURRAT demande que la présentation faite par Artelia soit plus courte et plus pédagogique que celle du dernier comité de pilotage.

Salvatore SAN FILIPPO ajoute que la présentation était longue mais qu'elle ne comprenait pas les résultats attendus c'est-à-dire la détermination des volumes maximums prélevables.

➤ La réunion de la CLE du 30 août 2012 sera remplacée par une réunion du Bureau afin de présenter les résultats des deux études. La prochaine réunion de la CLE est repoussée au 20 septembre ou au 18 octobre 2012, selon les demandes du Bureau suite aux présentations des bureaux d'étude.

➤ L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.

4. Questions diverses

Elaboration des scénarios contrastés

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que suite à l'atelier d'acteurs du 20 mars, un questionnaire a été envoyé aux participants pour qu'ils puissent reformuler, ajouter ou supprimer des actions. Elle demande s'il faut étudier les propositions d'actions que certains participants ont proposé de supprimer (cf. diaporama).

➤ Le Bureau demande que ces propositions d'actions soient tout de même étudiées.

Mutualisation d'un animateur pour les captages prioritaires

Jean-Paul NICOLET rappelle que lors de la réunion du Bureau du 6 mars, il avait été évoqué la possibilité que la CLE, via le SIAH Bièvre Liers Valloire, engage un animateur pour les captages prioritaires du territoire. Il indique qu'une réunion a eu lieu la veille avec le Syndicat Dolon-Varèze et la Communauté de Communes Bièvre Liers pour avancer sur ce sujet et qu'une prochaine réunion aura lieu prochainement avec les autres structures qui pourraient être intéressées (SIE de la Galaure, communes de Beaucroissant, Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Sillans...).

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le SIGEARPE, le SIE Valloire Galaure et le SIE Epinouze Lapeyrouse-Mornay recrutent actuellement un animateur commun pour travailler sur leurs captages prioritaires.

Représentation de la Communauté de Communes Bièvre Est

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que Robert Lozano, représentant de la Communauté de Communes Bièvre Est à la CLE, ne peut pas participer aux réunions depuis plusieurs mois en raison de problème de santé. Il regrette que cette Communauté de Communes ne soit représentée à aucune réunion de la CLE.

La séance est levée à 18h10.

5 Dates des prochaines réunions

| | |
|--------|---|
| BUREAU | Jeudi 30 août 2012 à 16h à Saint-Barthélémy |
|--------|---|

Le Président,
Maurice PELISSIER

Liste des présents

Etaient présents :

| Nom Prénom | Organisme |
|----------------------------|---|
| PELISSIER Maurice | Président de la CLE |
| BARBIER Jean-Pierre | CC du Pays de Bièvre Liers |
| BUDILLON-RABATEL Jean | UNICEM |
| GUERRY Jean-Louis | Syndicat du Lambroz et des Gouttes |
| FORCHERON Gérard | CC du Pays Roussillonnais |
| LIONET Jacques | DDT de l'Isère |
| MARTIN-ROSSET Freddy | CC Rhône-Valloire |
| MONNET Jean-Claude | Fédération de Pêche de la Drôme |
| MURGAT Laurent | Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est |
| NICOLET Jean-Paul | Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon |
| NUCCI Christian | Conseil général de l'Isère |
| SAN FILIPPO Salvatore | FRAPNA Isère |
| THIVIN Olivier | CC du Pays de Chambaran |
| LAVOISY Cécile | Conseil Général de l'Isère |
| POURRAT Blandine | CC du Pays de Bièvre Liers |
| SAVINE Alix | Conseil Général de l'Isère |
| CONSTANTIN-BERTIN Christel | Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire |
| BENHIBA Karima | Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire |

Etaient excusés :

| Nom Prénom | Organisme |
|----------------|---|
| GABET Bruno | DREAL Rhône-Alpes |
| MORAND Claire | Agence de l'Eau RM&C |
| PETIT Jean-Luc | Chambre d'Agriculture de l'Isère |
| PIN Jean | Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure |

Etaient absents :

| Nom Prénom | Organisme |
|-----------------|--------------------|
| GABILLON Michel | CCI Nord Isère |
| GARCIA Basile | DDT de la Drôme |
| MIGNOT Philippe | Région Rhône-Alpes |